

Fédération Départementale des Chasseurs  
du Pas-de-Calais  
« La Fosse aux Loups »  
Rue Victor Gressier B.P. 91  
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY  
Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuel  
Exercice clos le 30 Juin 2023

Jérôme WILLERVAL  
Commissaire aux Comptes

41 Rue Roger Salengro  
BP 60530  
62008 ARRAS CEDEX  
tél : 03 21 71 30 30  
fax : 03 21 51 78 48  
www.cogep.fr  
jwillerval@cogep.fr

**Fédération Départementale des Chasseurs  
du Pas-de-Calais**  
**« La Fosse aux Loups »**  
**Rue Victor Gressier B.P. 91**  
**62053 SAINT-LAURENT-BLANGY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2024**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*JW*

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

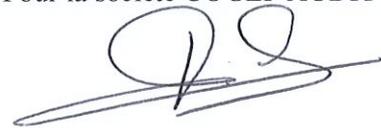
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Arras, le 05 Avril 2024.  
Pour la société COGEP AUDIT



Jérôme WILLERVAL  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Douai

## Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*JW*



## Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	581 213	578 550	2 662	4 966
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	635 485	194 658	440 827	440 827
	Constructions	1 455 878	1 262 805	193 074	230 488
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	243 050	222 868	20 183	30 950
	Autres immobilisations corporelles	816 828	468 408	348 420	346 421
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	50 000		50 000	50 000	
Créances rattachées à des participations	250		250	250	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				9 746	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>3 782 704</b>	<b>2 727 289</b>	<b>1 055 415</b>	<b>1 113 648</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	87 893		87 893	72 342
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	586 008	13 458	572 550	552 164	
Autres créances	217 181		217 181	135 573	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 600 000		1 600 000	1 200 000	
DISPONIBILITES	2 003 700		2 003 700	1 840 451	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	141 151		141 151	151 191
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>4 635 933</b>	<b>13 458</b>	<b>4 622 475</b>	<b>3 951 721</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>8 418 637</b>	<b>2 740 747</b>	<b>5 677 890</b>	<b>5 065 370</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

250

2 996

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de

Dons en nature restant à vendre





# Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	2 750 064	2 864 474
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(3 774)	(114 410)
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>2 746 290</b>	<b>2 750 064</b>
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>2 746 290</b>	<b>2 750 064</b>	
Provisions	Provisions pour risques	231 845	211 845
	Provisions pour charges	614 360	541 820
	<b>Total des provisions</b>	<b>846 205</b>	<b>753 665</b>
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	320 439	5 923
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492 464	410 914
	Dettes fiscales et sociales	346 035	315 398
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	339 459	281 631	
Produits constatés d'avance	586 999	547 775	
<b>Total des dettes</b>	<b>2 085 395</b>	<b>1 561 641</b>	
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 677 890</b>	<b>5 065 370</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 774,10)	(2 410,22)
	(1) Dont à moins d'un an	1 869 502	561 641
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 608 893	5 923
	ENGAGEMENTS DONNES		



# Compte de Résultat

		30/06/2023	30/06/2022	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	595 227	586 358	
	Prestations de services	379 220	355 965	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	644 584	603 139	
	Dons	6 029		
	Cotisations	2 825 788	2 677 721	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	147 108	149 034	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	151 817	124 297	
	Autres produits	488	9 008	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 750 260</b>	<b>4 505 522</b>	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	706 020	739 777
Variation de stock		(15 551)	(7 364)	
Autres achats et charges externes		1 235 813	1 284 122	
Impôts, taxes et versements assimilés		150 511	146 295	
Rémunération du personnel		1 271 119	1 224 863	
Charges sociales		579 555	566 630	
Subventions accordées par l'association		348 845	315 112	
Dotation aux amortissements et dépréciations		164 652	99 707	
Dotation aux provisions		92 540	39 153	
Autres charges		255 315	265 185	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>4 788 820</b>	<b>4 673 479</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(38 560)</b>	<b>(167 957)</b>	
Charges financières		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	26 677	13 545	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières	3 042		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>23 635</b>	<b>13 545</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>(14 924)</b>	<b>(154 412)</b>	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	13 901	46 071	
	Charges exceptionnelles	1 334	1 683	
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>12 566</b>	<b>44 388</b>	
Impôts sur les sociétés		1 416	4 387	
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 790 838</b>	<b>4 565 138</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 794 613</b>	<b>4 679 549</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(3 774)</b>	<b>(114 410)</b>	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	<b>CHARGES</b>			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				





## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 677 890 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 790 838 euros** et un total **charges** de **4 794 613 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 774 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



## Règles et Méthodes Comptables

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Rémunération des dirigeants:

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 30/06/2023 versés aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à:

Rémunérations: 118 641.81 €

Dont Avantages en Nature: 1 920 €





## Règles et Méthodes Comptables

### Congès payés suite arrêts maladie.

« Le 13 septembre 2023, la Cour de cassation a rendu une série d'arrêts sur le sujet de l'acquisition des congés payés pendant un arrêt maladie. Une QPC a été rendue le 08 février 2024.

Suite à ces arrêts, l'association a pris la décision de comptabiliser une provision pour risques et charges pour les congés payés acquis pendant un arrêt maladie autre que maladie professionnelle ou accident du travail »

Cette provision a été évalué à la somme de 20 000€ et comptabilisée en provision pour risques et charges.



## Annexe libre

### Contributions Volontaires en Nature (CVN):

L'Association FDC 62 ne comptabilise pas de CVN.

### **Motifs de la décision de ne pas comptabiliser les CVN :**

En application de l'article 211-4 du règlement ANC 2018, l'association estime que la présentation des CVN n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement : en effet, agissant dans le cadre associatif sur la base du volontariat, l'activité bénévole concourt à la mission et à l'objet de l'association de par son développement tant dans l'administration et la gestion de l'association, que dans la valorisation du patrimoine cynégétique et la promotion de la chasse, objets principaux de l'association.

Dès lors, il n'est pas opportun ni compatible de comptabiliser les contributions volontaires en nature pour ce qui est de la participation des bénévoles.

### **Nature et importance des CVN :**

Le temps consacré par les bénévoles, administrateurs ou non, dans le cadre de participation à l'accompagnement, à des séances de commissions ou conseils d'administration, certaines prestations en nature de la part de partenaires de l'association, participe par nature aux contributions volontaires au bénéfice de la valorisation de la chasse et du patrimoine cynégétique.

### **Description de l'association :**

Avec 29 000 chasseurs, la FDC 62 est la deuxième de France et la première en matière de petit gibier naturel. Les missions principales des fédérations des chasseurs sont codifiées via l'article L 421-5 du Code de l'Environnement qui indique notamment que les fédérations participent à la protection et la gestion de la faune sauvage ainsi qu'à ses habitats et qu'elles mènent des actions d'informations et d'éducatives au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Forte de ses 4 000 adhérents territoriaux et dans le cadre de sa politique de développement du petit gibier naturel, la fédération a su développer une politique d'aménagement favorable à la biodiversité et permettant de lutter contre l'érosion.

Pour cela, l'association s'appuie sur ses salariés, les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des bénévoles qui agissent pour valoriser la filière.





## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	192 445			192 445
Autres réserves	2 672 029		114 410	2 557 619
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(114 410)	114 410		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>2 750 064</b>	<b>114 410</b>	<b>114 410</b>	<b>2 750 064</b>



## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	581 213				581 213
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>581 213</b>				<b>581 213</b>
CORPORELLES	Terrains	635 485				635 485
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 455 878				1 455 878
	Instal technique, matériel outillage industriels	241 735		1 315		243 050
	Instal, agencement, aménagement divers	47 328				47 328
	Matériel de transport	433 582		110 914	47 486	497 011
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	181 886				181 886
	Emballages récupérables et divers	90 603				90 603
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 086 498</b>		<b>112 229</b>	<b>47 486</b>	<b>3 151 241</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	50 250				50 250
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	9 746			9 746	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>59 996</b>			<b>9 746</b>	<b>50 250</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 727 707</b>		<b>112 229</b>	<b>57 232</b>	<b>3 782 704</b>	



## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	576 246	2 304		578 550
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>576 246</b>	<b>2 304</b>		<b>578 550</b>
CORPORELLES	Terrains	194 658			194 658
	Constructions sur sol propre	1 225 390	37 414		1 262 805
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	210 786	12 082		222 868
	Autres instal., agencement, aménagement divers	37 889	1 499		39 389
	Matériel de transport	109 745	97 370	47 486	159 629
	Matériel de bureau, mobilier	169 827	9 857		179 684
Emballages récupérables et divers	89 517	189		89 706	
Immobilisations grevées de droits					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 037 812</b>	<b>158 412</b>	<b>47 486</b>	<b>2 148 739</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>2 614 059</b>	<b>160 716</b>	<b>47 486</b>	<b>2 727 289</b>



## Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	250	250	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	586 008	586 008	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	12 000	12 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 311	3 311	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	4 125	4 125	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	197 746	197 746	
Charges constatées d'avance	141 151	141 151		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>944 591</b>	<b>944 591</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 606	2 606		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	317 833	102 010	215 823	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	492 464	492 464		
	Personnel et comptes rattachés	231 203	231 203		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 624	95 624		
	Impôts sur les bénéfices	1 416	1 416		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 791	17 791		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	339 459	339 459		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	586 999	586 999			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 085 395</b>	<b>1 869 572</b>	<b>215 823</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		82 167			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					





## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	211 845	20 000		231 845
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	541 820	47 540		589 360
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		25 000		25 000	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>753 665</b>	<b>92 540</b>		<b>846 205</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	18 728	3 936	9 206	13 458	
Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>18 728</b>	<b>3 936</b>	<b>9 206</b>	<b>13 458</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>772 393</b>	<b>96 476</b>	<b>9 206</b>	<b>859 663</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		96 476	9 206	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					





## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		141 151	141 151
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			141 151

--





## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Adhésions chasseurs 2022/2023		586 999	586 999
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			586 999





## Produits à recevoir

		30/06/2023
Total des Produits à recevoir		541 856
Créances rattachées à des participations INTERETS COURUS / TITRES	250	250
Autres créances clients PROJETS ECO CONTRIBUTION	398 063	398 063
Autres créances PRODUITS A RECEVOIR INTERETS COURUS A RECEVOIR INT COURUS A RECEVOIR DEGATS	133 777 9 078 688	143 543





## Charges à payer

		30/06/2023
Total des Charges à payer		613 621
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	260 577	260 577
Dettes fiscales et sociales PROVISIONS POUR CONGES A PAYER PERSONNEL : COMPTE EPARGNE TEMPS ORGANISMES SOCIAUX-CHARGES IMPOTS ET TAXES - CH A PAYER	16 369 214 834 7 857 1 964	241 024
Autres dettes CHARGES A PAYER	112 019	112 019



Fédération Départementale des Chasseurs  
du Pas-de-Calais  
« La Fosse aux Loups »  
Rue Victor Gressier B.P. 91  
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY  
Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées  
Exercice clos le 30 Juin 2023

Jérôme WILLERVAL  
Commissaire aux Comptes

41 Rue Roger Salengro  
BP 60530  
62008 ARRAS CEDEX  
tél : 03 21 71 30 30  
fax : 03 21 51 78 48

www.cogep.fr  
jwillerval@cogep.fr

Fédération Départementale des Chasseurs  
du Pas-de-Calais  
« La Fosse aux Loups »  
Rue Victor Gressier B.P. 91  
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Arras, le 05 Avril 2024.  
Pour la Société **COGEP AUDIT**



**Jérôme WILLERVAL**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Douai